

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, mardi 30 juin 2026 à 19 h 30 sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

NOM – Prénom	Présents	Absents	Procuration donnée à
LESELLIER Paul - Maire	X		
BANCE Catherine - 1 ^{er} adjoint	X		
FRETIGNY Hervé - 2 ^{ème} adjoint	X		
PUECH d'ALISSAC Elizabeth -3 ^{ème} adjoint	X		
LEVACHER Arnaud - 4 ^{ème} adjoint	X		
ACHER Jacqueline	X		
BÉNARD COTÉ Amélie	X		
DESVEAUX Adeline	X		
DUVAL Sophie	X		
ERNULT Charles	X		
LEFEBVRE Wandrille	X		
MALLET Dominique	X		
MERCIER Stéphane	X		
OPIGEZ Nathalie	X		
TALBOT Didier	X		

Le quorum est constaté. Monsieur le maire déclare la séance ouverte et nomme Sophie DUVAL secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2026.

2 – Affaires sociales

- Compte rendu de la réunion du 17 juin avec la CAF (**information**).
- Colis de Noël : reconduction des bons d'achat aux personnes âgées de 69 ans et plus (**délibération**).
- Département : fonds d'aide aux jeunes : participation communale (**délibération**).

3 – Vie associative et culturelle – Accueil de loisirs

- Projet pédagogique CLSH. Règlement intérieur (**délibération**).
- Aide aux associations Pissy-Pôvillaises pour les membres de moins de 18 ans (**délibération**).
- Informations sur l'AFPP.
- Achat d'un appareil photo pour les événements de la commune (**délibération**).
- Abonnement annuel à l'application Panneau Pocket plus (**délibération**).
- Compte-rendu du rallye nature du samedi 20 juin.
- Manifestation envers les quatre élèves du conseil municipal des jeunes qui quittent l'école de Pissy-Pôville pour le collège (**délibération**).

4 – Affaires scolaires

- Compte rendu du conseil d'école du 16 juin 2026 (**information**).
- Prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2026 (**information**).
- Sortie scolaire à Paris le 2 juillet 2026 : facturation des frais de péage d'autoroute de stationnement et de repas du chauffeur (**délibération**).
- Compte rendu de la kermesse du 13 juin 2026 (**information**).
- Achat d'un générateur d'eau ozonée pour l'entretien des locaux scolaires (**délibération**).
- Projet pédagogique : classe de mer (**délibération**).
- Compte rendu sur la gestion de la période caniculaire (**information**).
- Information sur la demande de centre de loisirs du mercredi, sur l'aménagement du grenier au dessus du préau des maternelles, sur la réfection de l'enrobé de la cour de l'école, sur les sanitaires extérieurs.
- Information sur le personnel.

5 – Travaux/Voirie

- Information sur les travaux en cours
- Achat de panneaux de signalisation pour la déviation des poids lourds dans la traversée de la commune (**délibération**).

6 – Salle de sport : demande de subvention auprès de la Région Normandie (délibération).

7 – Tarifs communaux du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 :

- Accueil de loisirs par quotients pour les Pissy-Pôvillais et les hors commune **(délibération).**
- Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs **(délibération).**
- Cantine et accueil de loisirs périscolaire avec les quotients familiaux **(délibération).**
- Location des salles communales et matériel **(délibération).**
- Concessions du cimetière **(délibération).**

8 – Projet de bioraffinerie FUTERRO à Saint Jean de Folleville, autorisation environnementale (délibération).

9 – Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec :

- Compte rendu du comité syndical du 12 mai 2026.

10 – Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin :

- Procès verbal du bureau communautaire du 11 février 2026.
- Procès verbal du conseil communautaire du 6 mai 2026.

11 – Questions diverses

- Remerciements Banque alimentaire pour subvention.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mai 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 29 mai 2026 qui a été adressé à chaque élu. Il n'y en a pas. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

2 – Affaires sociales

Le rapporteur fait un compte rendu de la réunion du 17 juin avec une représentante de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin d'échanger sur le fonctionnement des services enfance et les possibilités d'accompagnement de la CAF.

Les principaux points abordés sont :

- ✓ la tarification : les tarifs du centre de loisirs sont jugés cohérents avec ceux des communes voisines. La majoration appliquée aux familles extérieures à la commune ne doit pas excéder 20 % du tarif communal.
- ✓ l'organisation des services : les appellations réglementaires à utiliser sont accueil périscolaire pour désigner la garderie et accueil extrascolaire pour l'accueil de loisirs.
- ✓ les quotients familiaux : la commune va obtenir un accès aux quotients familiaux de la CAF. Cet accès permettra de revoir les tranches tarifaires pour la rentrée 2026.
- ✓ le logiciel de gestion : la CAF recommande la mise en place d'un logiciel dédié pour la gestion des inscriptions, réservations, facturations et suivi des services enfance.

Plusieurs solutions seront étudiées, en lien avec les communes environnantes. La CAF peut financer 60 à 80 % du coût du logiciel et de la formation.

- ✓ les aides financières de la CAF : des subventions peuvent être accordées pour l'achat de matériel, les travaux d'amélioration des locaux, l'installation de jeux dans la cour de l'école. Les dossiers doivent être déposés avant le 15 septembre 2026.
- ✓ les actions à engager : la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'accueil extrascolaire, l'affichage de la charte de la laïcité, l'actualisation de la fiche de la structure sur Monenfant.fr., la formalisation des procédures afin d'assurer la continuité du service en cas d'absence.

L'acquisition d'un logiciel de gestion est envisagée pour une mise en service à partir de septembre 2026, sous réserve des études en cours et des possibilités de financement par la CAF.

Le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour obtenir son adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) moyennant 0,23 € par habitant. Le FAJ est un dispositif départemental destiné à aider financièrement les jeunes de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

Pour bénéficier du FAJ en Seine-Maritime (76), les principales conditions sont généralement les suivantes : être âgé de 18 à 25 ans, résider en Seine-Maritime (hors dispositifs spécifiques gérés par d'autres collectivités sur certains territoires), rencontrer des difficultés financières, sociales ou professionnelles qui freinent l'insertion, disposer de faibles ressources ou ne pas pouvoir mobiliser d'autres aides suffisantes, avoir un besoin urgent (alimentation, logement, mobilité, etc.) ou un projet d'insertion (emploi, formation, permis de conduire, équipement professionnel...).

Sophie DUVAL précise qu'entre le 1^{er} janvier et le 25 juin 2026, 5 jeunes pissy-pôvillais ont sollicité le FAJ et un a obtenu un financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 14 POUR, 1 CONTRE (Dominique MALLET) **DÉCIDE** d'adhérer au FAJ. (**délibération n° 59**)

Le rapporteur propose de reconduire les bons d'achats pour Noël aux personnes âgées de 69 ans et plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, de reconduire les bons d'achats pour Noël aux personnes âgées de 69 ans et plus. (**délibération n° 60**)

3 – Vie associative et culturelle- Accueil de loisirs

Le rapporteur informe l'assemblée que la CAF a demandé de réactualiser le projet éducatif, le projet pédagogique et le règlement intérieur de l'accueil de loisirs. Les documents mis à jour ont été transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTE** la mise à jour du projet éducatif, du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'accueil de loisirs. (**délibération n° 61**)

Le rapporteur rappelle à l'assemblée la délibération n° 73/2020 instituant une aide aux associations pissy-pôvillaises pour les enfants et adolescents de Pissy-Pôville pratiquant une activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** à l'unanimité de reconduire cette aide et d'attribuer aux associations, 32 euros par enfant jusqu'à l'âge de 18 ans, par association, pour

l'année scolaire 2026/2027 : AFPP - FCNO - TCPP - NORK - AVAPP -PISSY CULTURE.
(délibération n° 62)

Le rapporteur informe l'assemblée de la composition du nouveau bureau de l'AFPP qui est le suivant : la présidente est Nathalie HOYE, le président adjoint Jean-Claude AMAND, la secrétaire Véronique BALLAND, la secrétaire adjointe Mélanie GAMAURY, la trésorière Isabelle CARRE et la trésorière adjointe Patricia CLAIREAUX.

Le rapporteur précise qu'il est envisagé l'achat d'un appareil photo pour les différentes manifestations. La délibération est reportée par manque d'éléments.

Il rappelle comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la proposition d'un avenant auprès de la société Mairistem pour l'application Panneau pocket avec une extension à Panneau pocket + pour un montant annuel de 83.33 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE** à l'unanimité l'avenant auprès de la société Mairistem pour l'application Panneau pocket +. **(délibération n° 63)**

Il rappelle que samedi matin 20 juin le conseil municipal des jeunes a organisé un rallye nature dans les rues de Pissy-Pôville. 36 personnes ont participé avec un très bon retour des familles.

Une manifestation a eu lieu ce jour à 18 h 30 à la mairie afin de remercier les 4 jeunes du conseil municipal qui vont quitter l'école de Pissy-Pôville pour le collège. A cette occasion, il se sont vus remettre une cocarde, un diplôme et une carte cadeau de 20 €.

Une demande de subvention a été faite pour l'achat d'un panneau lumineux auprès de la DDTM.

4 – Affaires scolaires

Le rapporteur fait un point sur la récente canicule. A partir de mardi 23 juin midi, les familles pouvaient ne pas mettre leurs enfants à l'école. Exceptionnellement, la commune va prendre en charge les repas de la cantine si l'enfant était inscrit mais pas présent.

Sept ventilateurs ont été installés (dont un avec brumisation au dortoir) pour l'école et la cantine. Les agents du service technique aéraient l'école vers 5h30/6h00 (ils commençaient plus tôt). Le personnel féminin adaptait les horaires pour effectuer le ménage.

La commission scolaire devra faire le bilan de cet épisode, mettre en place un protocole, notamment pour mieux transmettre les informations communales aux familles, étudier les possibilités pour avoir un endroit plus frais...

Le conseil de classe s'est réuni le 16/06. Les effectifs sont les suivants : 2026/2027 : 113 élèves (-3), 2027/2028 stable, 2028/2029 fermeture ?

Les projets pédagogiques 2026/2027 sont les suivants : piscine, pizza, vélo, journée citoyenneté, opéra participative, BD avec Cultura, fête de fin d'année. Des nouveautés sont envisagées : course parrainée, classe de mer (toute l'école 4 jours/3 nuits, environ 35K€ soit

environ 340 €/enfant) côte normande, sortie Armada. Il était indiqué à l'ordre du jour qu'une délibération sera prise pour la classe de mer, ce point est reporté par manque d'éléments.

En ce qui concerne la coopérative (CAP), la kermesse a été une vraie réussite. Remerciements à tous, surtout au personnel de service qui ont suppléé à l'absence de l'intervenante.

Les bénéfices des actions sont confortables mais les chiffres n'ont pas été communiqués.

L'exercice d'alerte incendie a eu lieu durant la semaine 26.

Les parents ont signalé le mauvais état du grenier au-dessus du préau des élèves de maternelle pour le stockage de la CAP, ont demandé s'il est prévu de refaire la cour de l'école ainsi que les sanitaires et ont exprimé un intérêt pour un accueil de loisirs le mercredi.

Une sortie scolaire est prévue le 2 juillet à Versailles pour toute l'école. La commune met à disposition le car communal ainsi qu'un chauffeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** à l'unanimité que le repas du chauffeur du car ainsi que les frais de péage seront à payer par l'école. Le stationnement du car sera à la charge de la commune. **(délibération n° 64)**

Le rapporteur rappelle qu'un générateur d'eau ozonée est installé à l'école en phase de test par le personnel. Elle précise qu'il s'agit d'un désinfectant et non d'un détergent. Un produit reste nécessaire pour les sols. Le personnel est plutôt favorable à ce matériel qui a des avantages : diminution de la quantité de produits, pas besoin d'utilisation de gants, moins de stockage de produits, diminution des produits chimiques. Elle propose l'achat de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à la majorité l'achat du générateur d'eau ozonée pour l'entretien de l'école par 10 voix pour, 2 voix contre (Wandrille LEFEBVRE, Sophie DUVAL) et 3 abstentions (Catherine BANCE, Adeline DESVEAUX, Stéphane MERCIER) **(délibération n° 65)**

Le rapporteur précise que le comité médical statuera le 1^{er} juillet sur le dossier de l'agent de maîtrise en maladie ordinaire. Un représentant du centre de gestion viendra en mairie expliquer les différentes possibilités pour l'agent : formation, reclassement, invalidité...

L'AESH qui travaille également à la garderie le matin et le soir ne saura que fin août si elle est affectée à l'école de Pissy-Pôville. Il faut donc attendre pour savoir s'il y aura un besoin de personnel à la garderie à la rentrée de septembre.

5 – Commission travaux

Le rapporteur précise que les agents du service technique ont adapté leurs horaires durant la canicule et commençaient à 5 h30. Ils entretiennent les espaces verts ainsi que le terrain de la future salle multisport. Arnaud LEVACHER envisage l'intervention d'une pelleteuse pour permettre un débroussaillage motorisé. Stéphane MERCIER suggère de demander l'avis de l'avocate au préalable.

Le rapporteur précise que l'expert judiciaire a rendu son premier rapport concernant le chantier de la salle multisport. La solution pourrait être de démonter tout ce qui a été construit. Le 1^{er} juillet il rencontrera avec monsieur le maire, l'avocate de la commune pour faire le point.

Monsieur le maire précise le montant des panneaux de signalisation pour la déviation des poids lourd dans la traversée de la commune. La fourniture s'élève à 10 429,26 € HT soit 12 515,11 € TTC et la pose à 4 163,50 € HT soit 4 996,20 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** le devis proposé par la direction des routes. **(délibération n° 66)**

Le maire a demandé un rendez-vous sur place à la direction des routes concernant la dangerosité du carrefour au niveau de l'intersection des routes départementales 104 et 267.

6 – Salle multisport :

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour la construction d'une salle de sport. 100 000 € ont été accordés par le contrat Plan Etat Région. Il y a lieu de faire la demande officielle auprès de la Région.

Suite au rapport d'analyse des offres effectué par l'Atelier Saint Georges, le conseil municipal a délibéré le 26 janvier 2024 pour attribuer les offres retenues.

Le montant des travaux s'élève à 1 979 853,09 € HT

Des études préalables ont été réalisées :

Diagnostic projet – Atelier de Saint Georges	3 840,00 € HT
Etude Géotechnique – INFRANEO	5 570,00 € HT
Levée indice de cavité – ALISE Environnement	37 684,00 € HT
Mission SPS et Accessibilité – QUALICONSLT	11 340,00 € HT
Relevé topographique – GE 360	1 880,00 € HT
Maîtrise d'œuvre – Atelier de Saint Georges	103 800,00 € HT

Le montant total s'élève à 2 143 967 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le montant des travaux tels qu'énoncés ci-dessus pour un montant total de 2 143 967 € HT.

AUTORISE monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région pour la construction d'une salle de sport.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier. **(délibération n° 67)**

7 – Tarifs communaux :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% de la rémunération du personnel d'encadrement de l'accueil de loisirs du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 de la façon suivante :

PERSONNEL D'ENCADREMENT	
Animateur BAFA par jour	65,37 €
Animateur stagiaire BAFA (par jour)	43,30 €
1 nuit de camping	27,06 €
Rémunération du directeur adjoint	75,29 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE** à l'unanimité l'augmentation proposée. (**délibération n° 68**)

Monsieur le maire propose une augmentation des tarifs de location pour les salles de 2% à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027 de la façon suivante :

LOCATION SALLE Jean-Claude FRÉTIGNY	
Cautiion	826,08 €
a) Centre + 1 chapelle	
Vin d'honneur 4h	226,81 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	546,21 €
b) salle complète	
Vin d'honneur 4h	253,86 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	621,12 €
LOCATION du Mille-Club	

Caution	145,12 €
Vin d'honneur 4h	111,32 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	333,97 €
CUISINE	
Vin d'honneur 4h	35,37 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	106,12 €

Les tables et chaises mises à disposition lors des locations sont comprises dans les tarifs ci-dessus.

Frais de nettoyage éventuels dans la salle et aux abords extérieurs : 27,15 € de l'heure.

Location de matériel : matériel pouvant être loué sans location de salle

Table : 1,18 €

Chaise : 0,48 €

Caution : 24,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** les tarifs énumérés ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027. (**délibération n° 69**)

Monsieur le maire propose une augmentation des tarifs des concessions de cimetière de 2 % à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027 de la façon suivante :

CIMETIERE	
2 m ² (concession trentenaire)	341,04 €
2 m ² (concession 15 ans) pour renouvellement	201,89 €
3 m ² (concession trentenaire)	497,16 €
3 m ² (concession 15 ans) pour renouvellement	294,32 €
CAVE URNE 80 x 80	
30 ans	225,23 €

15 ans (pour renouvellement)	133,33 €
COLUMBARIUM	
Une case (1 ou 2 urnes) concession trentenaire	1038,79 €
Une case (1 ou 2 urnes) 15 ans (si renouvellement)	614,88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** les tarifs énumérés ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027.

(délibération n° 70)

En ce qui concerne les tarifs en fonction des quotients familiaux, ces derniers seront délibérés en août suite à la commission des affaires sociales qui va étudier les quotients

8– Projet de bioraffinerie FUTERRO à Saint Jean de Folleville, autorisation environnementale

La direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial a informé la commune de la mise en place d'une consultation du public en lien avec une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de la société FUTERRO France qui souhaite implanter et exploiter une bioraffinerie sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Folleville. En tant que commune concernée par ce plan d'épandage la commune a la possibilité de délibérer, cependant il est décidé de ne pas prendre de délibération à ce sujet.

9 – Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec

Le compte rendu du comité syndical du 12 mai 2026 n'appelle aucune observation.

10 – Communauté de communes Inter Caux Vexin :

- Procès-verbal du bureau communautaire du 11 février 2026.
- Procès-verbal du conseil communautaire du 6 mai 2026.

Les procès-verbaux du bureau communautaire du 11 février 2026 et du conseil communautaire du 6 mai 2026 n'appellent aucune observation.

11 – Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'accord de subvention au titre de la DETR de 20% pour la création d'un plateau surélevé route du Bois Ricard soit 14 324 €.

Le devis de l'entreprise Via France sera transmis en septembre.

Monsieur le maire fait part également d'un courrier de la communauté de communes Caux Austreberthe relatif à la mise en place d'un réseau de vidéoprotection de la zone commerciale. Monsieur le Maire rappelle que la zone de Pissy-Pôville étant privée et appartenant à la société Redeim, la commune n'est pas concernée par l'installation de la vidéoprotection. La communauté de communes Caux Austreberthe devrait contacter Redeim.

Monsieur le maire fait part d'un courrier de remerciement de la banque alimentaire suite au versement de la subvention de la commune de 250 € ainsi que d'un courrier de la MSA concernant le soutien de la commune dans le cadre des négociations relatives à la convention d'objectifs et de gestion.

Tour de table :

Arnaud LEVACHER félicite Monsieur le Maire et Elizabeth PUECH d'ALISSAC concernant la décision de ne pas avoir fermé l'école pendant la canicule, ce qui a permis à chacun d'avoir une solution pour la garde des enfants. Il s'étonne que monsieur HERBET, président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin n'apparaisse pas dans le support de présentation de la réunion de LNPN prévue le 1^{er} juillet alors que monsieur BOUILLON, président de la Communauté de Communes Caux Austreberthe est cité.

Catherine BANCE précise que le secrétariat de mairie a contacté pendant la canicule les personnes seules de la commune afin de s'assurer que tout allait bien.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC précise que la prochaine commission scolaire aura lieu le 25 août 2026.

Adeline DESVEAUX demande où en est le projet de piste cyclable. Monsieur le maire lui répond que les discussions vont reprendre d'ici trois semaines lorsqu'on aura les éléments de la CCICV concernant les aides possibles.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 24 août 2026 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

59	Fonds d'Aide aux Jeunes
60	Colis de Noël
61	Projet pédagogique, projet éducatif et règlement intérieur de l'accueil de loisirs
62	Aide aux associations Pissy-Pôvillaises pour les membres de – de 18 ans
63	Abonnement panneau pocket +
64	Sortie scolaire à Versailles péage et repas du chauffeur à la charge de l'école
65	Acquisition d'un générateur d'eau ozonée pour l'entretien des locaux
66	Achat de panneaux de signalisation déviation des poids lourds
67	Salle multisport : demande de subvention auprès de la Région
68	Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs
69	Tarifs communaux location des salles communales et matériel du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027
70	Tarifs communaux concessions du cimetière du 1 ^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Le Maire

Le secrétaire de séance